

Décisions du Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis dans le cadre de ses délégations conformément à l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, article 1 :

Décision 2020/03 : Portant exercice de la compétence développement économique

Rapporteur : M. Serge SIMEON

Affaire suivie par M. Yann BONNAIRE

Attribution d'aides aux entreprises dans le cadre du fonds de solidarité territorial du territoire de la CA2C :

Le 27 avril 2020, par décision n°2020/02 du Président, après consultation de l'intégralité des Maires du Territoire, il a été décidé la mise en œuvre d'un Fonds de Solidarité Territorial intervenant en complément des mesures nationales et régionales, sous deux volets :

- Pour parfaire, sous forme d'avances remboursables, l'accompagnement des entreprises éligibles au plafond du Fonds de Solidarité Nationale ;
- Pour accompagner les entreprises non éligibles, en totalité, au Fonds de Solidarité Nationale, sous forme de subventions.

Cette décision prévoit l'engagement de versements d'aides par décision du Président visant les entreprises éligibles.

Au 28 mai 2020, les services de la CA2C ont reçu 23 dossiers dont 17 correspondants aux critères d'éligibilité du Fonds de Solidarité Territorial, à savoir :

Communes	Entreprises	Dirigeant	Formes et montants d'interventions
Beauvois en Cis	Babidol	Dugas Virgile	Subvention 1.000 €
Caudry	Boulangerie Leduc	Leduc Christophe	Subvention 1.000 €
Fontaine au Pire	MF agencement	Medeiros Filipe	Subvention 1.000 €
Le Cateau Cis	S&g Optique	Scholaert Emeric	Subvention 1.000 €
Caudry	Esprit de bohème Magasin de prêt à porter	Van Eslander Sophie	Subvention 842 €
Le Cateau Cis	Electricité générale du Catésis	Casseuleux Renaud	Prêt 1.200 €
Beauvois en Cis	Restaurant La Buissonnières	Depraetere Michel	Prêt 1.200 €
Villers Outréaux	Vill'Hair Coiffure	Fontaine Coralie	Prêt 1.200 €
Le Cateau-Cis	Le Saint Matthieu Bar	Pernet Dylan	Prêt 1.200 €
Briastre	Labarre Maçonnerie	Labarre Gaétan	Prêt 1.200 €

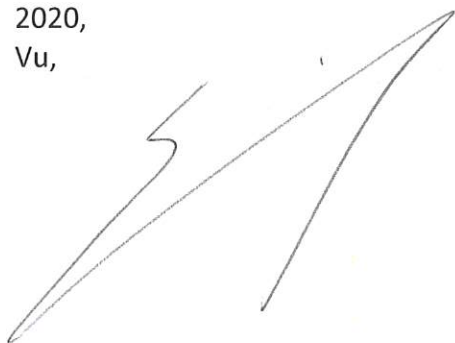
Ors	Lambré Isabelle Création de bijoux	Isabelle Lambré	Prêt 1.200 €
Avesnes les Aubert	Aubert Optique	Morlighem Isabelle	Prêt 1.200 €
Busigny	Garage Terret	Terret Christian	Prêt 1.200 €
Malincourt	Restaurant l'Andalou	Lenoir Emilie	Prêt 1.200 €
Bertry	Coiff'Agnes	Bruet Agnes	Prêt 1.200 €
Saint Vaast en Cis	Le Carré d'AS Café	Glacet Guillaume	Prêt 1.200 €
Catillon sur Sambre	Instal'Elec	Mercier Eric	Prêt 1.200 €

En vertu de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 donnant délégation au Président pour l'ensemble des attributions de l'organe délibérant, à l'exception de celles mentionnées du septième au treizième alinéa de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales.

Le Président,

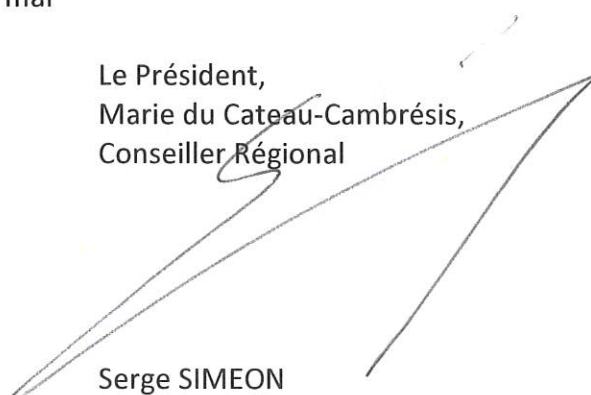
- Décide d'octroyer, selon les modalités du Fonds de Solidarité Territorial, les aides aux entreprises comme listé ci-dessus ;
- Précise que la présente décision sera portée à la connaissance de l'ensemble des conseillers communautaires sans délai par tout moyen et lors de la prochaine réunion du conseil communautaire ;
- Informe que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs et sur le site internet de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis.

Certifié exécutoire par le Président,
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture
Le ... mai 2020 et de la publication le ... mai
2020,
Vu,



Pour expédition conforme
Beauvois-en-Cis, le 28 mai 2020,

Le Président,
Marie du Cateau-Cambrésis,
Conseiller Régional



Serge SIMEON